

Réseau ferré de France

**Décision du 19 avril 2007 portant délégation
de signature à M. Michel (Serge)**

NOR : *EQUT0790804S*

Le président de Réseau ferré de France,

Vu la loi n° 97-135 du 13 février 1997 portant création de l'établissement public « Réseau ferré de France » en vue du renouveau du transport ferroviaire ;

Vu le décret n° 97-444 du 5 mai 1997 relatif aux missions et aux statuts de Réseau ferré de France, et notamment son article 39 ;

Vu le décret du 1^{er} mars 2007 portant nomination du président de Réseau ferré de France ;

Vu la délibération du conseil d'administration de Réseau ferré de France en date du 9 juillet 2002 portant délégation de pouvoirs au président et définissant les principes de délégation de compétences du président à certains responsables de l'établissement ;

Vu la décision du 19 juin 2006 portant organisation générale de Réseau ferré de France ;

Vu la décision du 2 avril 2004 portant nomination de M. Michel (Serge) en qualité de directeur régional pour les régions Bretagne et Pays de la Loire,

Décide :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Michel (Serge), directeur régional pour les régions Bretagne et Pays de la Loire, pour signer tout avenant lié à la convention cadre 2005-2007 du 28 septembre 2005 relative aux acquisitions foncières préalable à la réalisation de la LGV Bretagne – Pays de la Loire.

Article 2

La délégation consentie par la présente décision est exercée sous réserve des affaires que le délégant se réserve et dans le respect des procédures et des règlements en vigueur dans l'établissement.

H. du Mesnil